

Démarrage du projet COMPASS

Les messages de l'ANR

Cyril Demange
chargé de mission scientifique
Cyril.Demange@agencerecherche.fr

Points abordés

- Informations sur le programme « Modèles Numériques » (MN)
- Points administratifs
- La vie / le suivi scientifique de votre projet
- Questions / réponses : au fil de l'eau

Félicitations !

- Intérêt et qualité du projet :
 - Projet innovant sur un thème très important
 - Consortium de très haut niveau réunissant un nombre important des meilleurs laboratoires français sur le thème.
- A prendre en compte
 - L'organisation en tâches et la gouvernance posent des questions à clarifier, la durée totale également.
 - Améliorer la structuration en tâches du projet et clarifier sa gouvernance.
 - Clarifier le facteur de risque par rapport au succès ou non (et retards ou non) du futur télescope européen.

MN 2012 : résultats de la sélection

- 92 projets soumis
- 20 sélectionnés en liste principale
- +10 en liste complémentaire
- 22 projets financés à ce jour
- Aide ANR totale de 15,2 M€

Vos interlocuteurs à l'ANR

- Aspects scientifiques et organisationnels
 - > Cyril Demange
 - Cyril.Demange@agencerecherche.fr
 - 01.73.54.81.62
- Aspects administratifs et financiers
 - > Brigitte Eruam
 - Brigitte.Eruam@agencerecherche.fr
 - 01.78.09.81.25
- Responsable de programme
 - > Jean Yves Berthou
 - Jean.Yves.Berthou@agencerecherche.fr

Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
 - à demander des éclaircissements
 - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
 - Versement des avances : env. 3 semaines après notification
 - Accord de consortium
 - Versements des tranches d'aide
 - TO du projet : **1^{er} mars 2013**, durée **30** mois

Versements de l'aide

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir du **1^{er} mars 2013** et jusqu'au **31 août 2015**
 - Dates indiquées dans les actes attributifs
- L'aide ANR n'est définitivement acquise qu'après:
 - Examen favorable du compte rendu de fin de projet
 - Relevé récapitulatif des dépenses
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant de l'aide :
 - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

Relevés de dépenses

- Le paiement est un système d'avances/acomptes
 - Tout le monde a reçu / va recevoir une avance au démarrage, sans formalité particulière
- Partenaires publics financés au coût marginal
 - Versements automatiques aux dates anniversaires de la notification
 - Un seul relevé de dépenses en fin de projet, signé par l'agent comptable
- Partenaires privés ou publics financés au coût complet
 - Versements sur relevés de dépenses intermédiaires, dans la limite d'un montant maximum par année civile indiqué dans les actes attributifs
 - Si montant demandé supérieur à la limite : report et paiement automatique du reste à payer l'année suivante
 - Si montant demandé inférieur à la limite: report de l'aide non consommée sur l'année suivante
 - Relevés de dépenses intermédiaires signés par le représentant légal
 - Fin de projet: relevé récapitulatif des dépenses, signé par représentant légal + commissaire au compte (ou expert comptable)

Complément de pôle (projet labellisés)

- Versé avec l'avance aux partenaires dont les travaux sont exécutés dans la zone géographique du (des) pôle(s)
- Partenaires privés : le complément est un financement complémentaire au projet
- Partenaires publics : le complément est destiné à couvrir des frais supplémentaires liés à la contribution du laboratoire aux objectifs et aux activités du pôle, notamment:
 - Les actions contribuant à la stratégie et à la politique scientifique du pôle
 - Les actions de communication scientifique et publique qui devront nécessairement bénéficier à la notoriété et à la visibilité du pôle (par ex. Colloques sous l'égide ou avec la marque du pôle)
 - Le développement de la recherche partenariale (recherche de partenaires, frais liés à la gestion du partenariat, etc.)
 - La valorisation et le transfert de technologie vers le monde industriel

Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
 - Nous contacter au plus tôt
 - Il y aura un traitement au cas par cas
 - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
 - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire
 - à utiliser avec modération
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
 - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
- En cas de retard du projet, une prolongation peut être accordée en fin de projet
 - Faire la demande au moins 6 mois avant la fin initialement prévue

~~Accord de consortium~~

- Contrat vous liant pour la réalisation commune du projet
- Obligatoire pour les projets partenariaux labos / entreprises
- Accord signé avant T0+12 mois
 - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions/décisions ANR):
 - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
 - Partage des droits de propriété intellectuelle
 - Publication / diffusion
 - Valorisation
- Attention: fournir également une **attestation séparée de conformité de l'accord au régime communautaire des aides d'état aux entreprises** (voir actes attributifs)

Communication / Valorisation

- Site web du projet
 - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
 - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Publications
 - Pas d'inflation artificielle des publications
 - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien de l'ANR (indiquer le numéro du projet: <ANR-12-xxxx-000>
 - Les publications communes ont plus d'impact
- Brevets etc.
- Présentations
 - Logo ANR téléchargeable sur site ANR

Suivi scientifique des projets ANR

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
- Le suivi se fait dans le cadre d'une « relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
- Le suivi des projets de recherche sert à :
 - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
 - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste
 - > Le tout dans le cadre d'une discussion

Modalité de suivi scientifique des projets

- Suivi informel : continu
- Comptes rendus d'avancement
- Revue à mi-parcours
- Colloque de fin de projet

Suivi

Aspects informels

- Une bonne communication projet/ANR est nécessaire:
 - Anticiper les éventuelles difficultés
 - Informer de la vie du projet
 - Publications, événements, presse, ...
 - Alimentation site web ANR
 - Page web des programmes et des projets
 - Garder une vision réaliste du projet
- Interactions/synergies potentielles avec d'autres projets ANR
 - Dans le respect de la confidentialité
- Événements ANR
 - Colloques, faits marquants, cahiers de l'ANR...

Suivi

Comptes rendus d'avancement

- Obligatoires aux dates indiquées dans les actes attributifs
- Pour un projet de 30 mois :
 - T0+06 : mise en place des moyens nécessaires au projet
 - T0+18 : compte rendu intermédiaire
 - T0+30 : compte-rendu de fin de projet
- Un seul document avec :
 - Un avancement global du projet
 - Une contribution clairement identifiée par partenaire
 - Diverses informations statistiques
- Un modèle sera fourni
- Projets labellisés pôles de compétitivité: vous devez transmettre les comptes rendus au(x) pôle(s) en même temps qu'à l'ANR
- Prenez les comptes rendus comme une capitalisation des résultats

Suivi

Revue à mi-parcours

- Principes
 - Une revue à mi-parcours
 - « Construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
 - A l'ANR sous forme de sessions
 - ANR + panel d'experts
 - 1h30 par projet
 - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance
- Projets labellisés pôles : un représentant du (des) pôle(s) pourra être invité à la revue

Suivi

Colloque de fin de projet

- Objectifs
 - Animation scientifique de la communauté
 - Suivi et bilan d'un programme
 - Communication des résultats
 - Prospective
- Modalités
 - Présentation de **bilan du projet** devant la communauté
 - Environ **30 mn** par projet
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité au colloque

Tous nos vœux de succès !
MN